
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**JEUDI 29 AOUT 2024
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR :

I. Examen de la délibération et annexes :

Réf 2024/08/1 : Reprise en régie d'un service public délégué relatif à l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) « Les Libellules ».

Réf 2024/08/2 : Modification du tableau des effectifs.

II. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 21 août 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.